



Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

La formation

Le Bac supplante progressivement le BEP chez les jeunes agriculteurs

Le niveau de formation de l'ensemble de la population progresse.
Les agriculteurs s'inscrivent dans ce mouvement, notamment pour les générations les plus jeunes. La politique publique d'aide à l'installation les incite à augmenter leur niveau de qualification.

De nouvelles compétences techniques (agricoles, environnementales, gestion) et organisationnelles sont demandées aux agriculteurs, favorisant les cursus longs, souvent gage d'une plus grande facilité à s'adapter aux changements.

En 2010, 15 % des chefs d'exploitations ou coexploitants sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 9 % dix ans plus tôt. De même, les titulaires du baccalauréat représentent 14 % de cette population, soit 7 points de plus qu'en 2000.

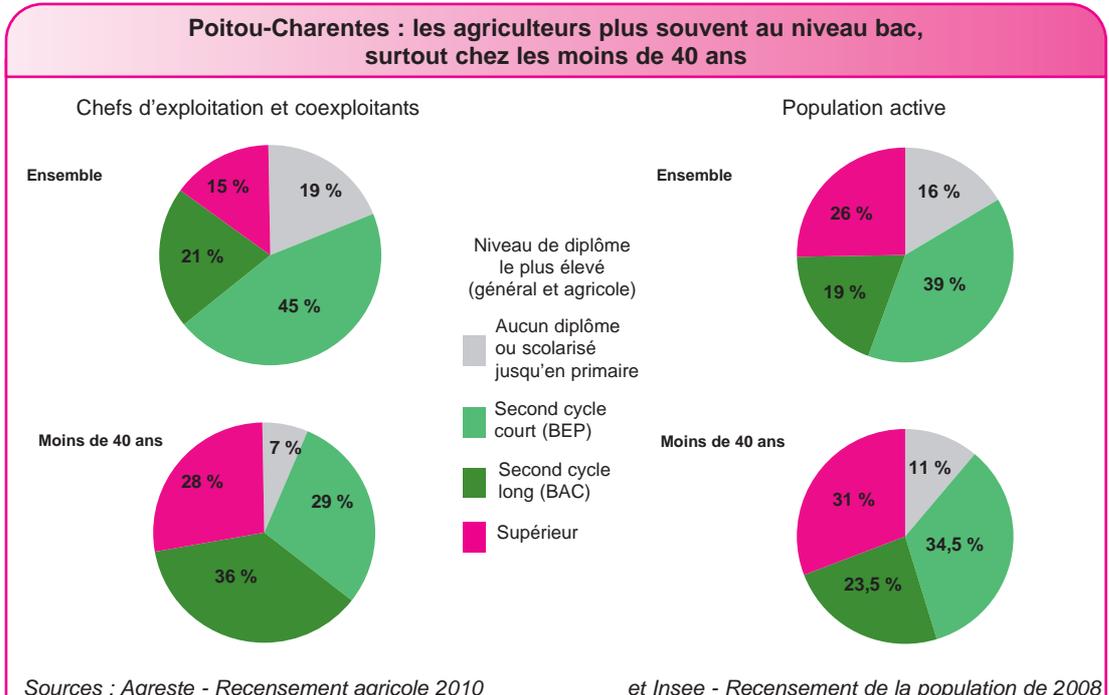
Le niveau de formation des moins de 40 ans était déjà meilleur en 2000 : 43 % avaient un bac ou plus, contre 22,5 % pour l'ensemble des agriculteurs.

Dans un contexte où le niveau de formation de la population est en augmentation continue, les agriculteurs s'affichent encore en retrait. Selon le recensement de la population de 2008, 45 % de la population active de Poitou-Charentes a un niveau bac ou plus contre 36 % des exploitants. Une partie de cette différence provient de la répartition par âge, la part des plus de 50 ans est plus forte au sein des agriculteurs et ils poursuivent leur activité plus souvent au-delà de 60 ans. Ces exploitants plus âgés disposent en

général d'un bagage de formation plus faible. A l'inverse, sur la classe d'âge des moins de 40 ans, 64 % des agriculteurs de la région possèdent un niveau bac ou plus, soit 9 points de plus que les actifs picto-charentais actifs de la même classe d'âge.

L'avantage relatif des agriculteurs sur les autres actifs se constate surtout au niveau BEP/CAP et au niveau baccalauréat, pour lesquels ils affichent respectivement 6 points et 2 points d'avance. En revanche, les diplômés du supérieur sont moins fréquents au sein des exploitants agricoles (15 %) que dans le reste de la population active (26 %).

Le BEP bénéficie d'un statut particulier dans le monde agricole car il constituait de 1984 à 1992 le niveau requis pour l'obtention de la dotation jeune agriculteur (DJA). C'est ainsi que les agriculteurs de plus de 40 ans sont, proportionnellement, deux fois plus nombreux que les autres actifs de la région à être titulaires du seul BEP.



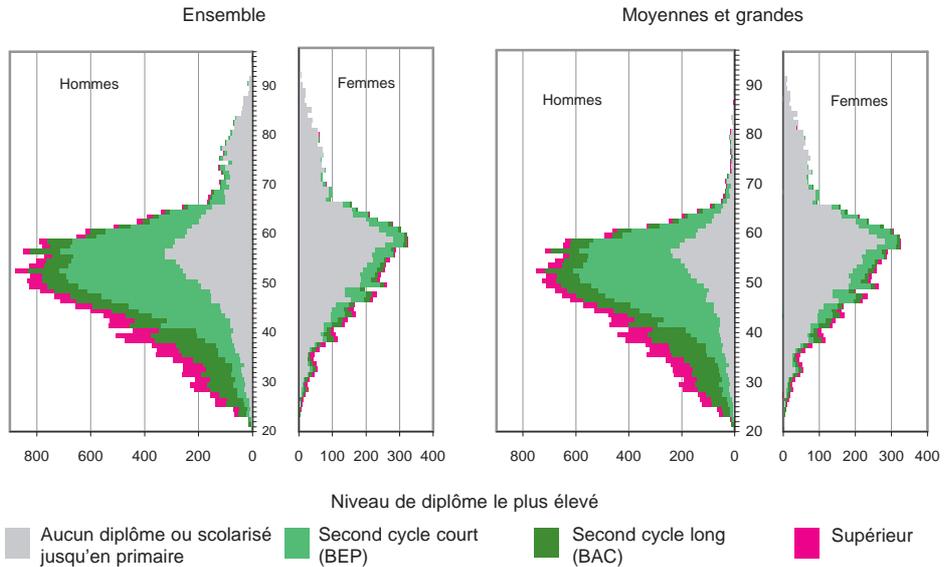
Meilleur niveau de formation pour les dirigeants des grandes exploitations

Les dirigeants de structures moyennes ou grandes sont 41 % à avoir un diplôme de niveau bac ou plus contre 36 % pour l'ensemble des exploitations de Poitou-Charentes. Pour les seules grandes exploitations, 45 % sont dirigées par un détenteur d'un diplôme au moins égal au baccalauréat.

Le niveau de formation apparaît également très corrélé avec la présence d'un ou plusieurs salariés permanents. 55 % des exploitants ayant au moins un salarié ont un niveau baccalauréat ou plus, contre 22 % pour ceux qui ne s'appuient que sur la main-d'oeuvre familiale.

Amélioration de la formation agricole de génération en génération

Niveau de formation initiale agricole selon l'âge de l'exploitant ou du coexploitant en 2010 en Poitou-Charentes



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Plus de diplômés pour les formes sociétaires

25 % des exploitants sous formes sociétaires ont un niveau de formation bac, soit 10 points de plus que ceux sous statut individuel. Un quart des exploitants individuels a un niveau de formation inférieur au CAP alors qu'ils ne sont qu'un dixième en GAEC ou en EARL.

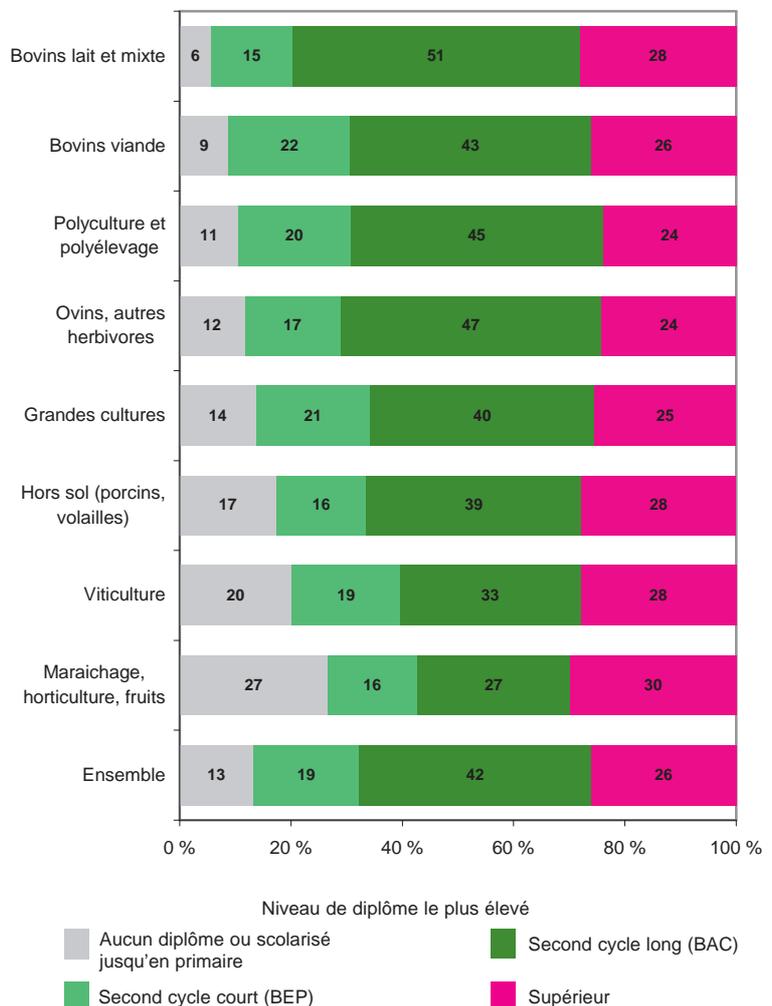
Cet écart perdure même parmi les moins de 40 ans, pourtant mieux formés que leurs aînés : 70 % des individuels disposent du baccalauréat ou plus, contre 80 % au sein des formes sociétaires.

La formation différenciée selon l'orientation technico-économique (OTEX)

Afin d'éviter les effets de l'âge de l'exploitant et de la taille des exploitations, la répartition des niveaux de formation par OTEX a été calculée sur le champ réduit aux dirigeants de moins de 40 ans à la tête d'une exploitation de taille moyenne ou grande.

Comme au niveau national, les orientations spécialisées bovins lait, viticulture, porcins et volailles attirent proportionnellement plus de diplômés du supérieur, respectivement de l'ordre de 28,1 %, 27,9 % et 27,8 %. A l'inverse, les orientations maraîchage, horticulture et fruits affichent des proportions de chef avec des niveaux de diplômes primaires plus importants : 27 % contre 13 % pour l'ensemble des OTEX. Les orientations élevage, notamment bovins lait privilégient le niveau de formation secondaire court (51% des exploitants de ces orientations ont le niveau baccalauréat contre 42 % pour l'ensemble des OTEX).

Les titulaires d'un bac ou plus, surtout en élevage



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Dotation jeune agriculteur

La politique d'aide à l'installation s'appuie sur un double dispositif constitué d'une subvention (la dotation aux jeunes agriculteurs - DJA) et de prêts bonifiés. Pour en bénéficier, les candidats doivent avoir moins de 40 ans et posséder une "capacité professionnelle agricole". L'attribution de la DJA, à l'origine seulement conditionnée au suivi d'un stage de formation continue de 200 heures, a été élevée, en 1984, à un diplôme agricole de niveau V (BEPA, BPA). En 1992, un diplôme agricole de niveau IV (BTA ou baccalauréat agricole) pour les candidats nés après le 1^{er} janvier 1971, est devenu obligatoire. Environ 200 nouveaux exploitants en bénéficient chaque année dans la région, pour un montant moyen de 13 700 euros (moyenne constatée entre 2008 et 2011).

La DJA : accélérateur de niveau de formation

La profession d'agriculteur se complexifie et nécessite un niveau de technicité croissant, en liaison avec la progression de la taille des exploitations en termes de SAU, de cheptel et de valeur produite.

En raison des règles liées à l'attribution de la DJA, les agriculteurs qui ont pu en bénéficier sont mieux formés que les autres : 19 % ont un niveau de formation post baccalauréat, contre 16 % pour l'ensemble de exploitants (et 13 % pour ceux n'ayant pas bénéficié de la DJA).

La DJA tire la formation vers le haut

Niveau de formation agricole le plus élevé des chefs d'exploitations et coexploitants en 2010

Niveau de diplôme le plus élevé	Chefs d'exploitations et coexploitants								Ensemble des chefs d'exploitations ou coexploitants			
	de moins de 40 ans				de 40 ans ou plus							
	Ensemble		dont bénéficiaires de la DJA		Ensemble		dont bénéficiaires de la DJA		Ensemble		dont bénéficiaires de la DJA	
Répartition en %*	Agricole	Général ou agricole	Agricole	Général ou agricole	Agricole	Général ou agricole	Agricole	Général ou agricole	Agricole	Général ou agricole	Agricole	Général ou agricole
Aucun diplôme ou scolarisé jusqu'en primaire	13	1	1	0	33	14	8	4	28	11	6	3
Second cycle court (BEP)	19	21	12	11	48	57	63	63	41	48	48	47
Second cycle long (BAC)	42	44	53	52	13	18	19	22	20	25	29	31
Supérieur	26	34	34	37	6	11	10	11	11	16	17	19
Tous niveaux (effectif en nombre)	5 034		3 442		18 578		7 846		23 612		11 288	

* Agricole : indique le niveau de formation agricole initiale ou continue le plus élevé.
Général ou agricole : le niveau le plus élevé, qu'il soit général ou agricole.

Mode de lecture : 34 % des exploitants de moins de 40 ans bénéficiaires de la DJA, ont un niveau de formation supérieure agricole. Le pourcentage atteint 37 % si l'on prend en compte le niveau de formation le plus élevé (général, initiale agricole ou continue agricole).
Champ : Chefs d'exploitations ou coexploitants en Poitou-Charentes dans les moyennes et grandes exploitations.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La formation agricole en Poitou-Charentes

60 % des exploitants et coexploitants de Poitou-Charentes ont suivi un cursus dans un établissement de l'enseignement agricole pour leur formation initiale ou continue. Relativement dense, le réseau des établissements publics et privés de Poitou-Charentes délivre, chaque année, environ 2 600 diplômes de formation initiale (170 CAPA, 1 100 BEPA, 720 baccalauréats professionnels, 40 BTA, 180 baccalauréats technologiques, 50 baccalauréats scientifiques et 360 BTSA). Parmi les 8 100 élèves qui préparent ces diplômes dans une soixantaine d'établissements, 1 600 se sont engagés dans un cursus de formation aux techniques de production avec la perspective de travailler dans des exploitations agricoles. Dans cette orientation, 65 ont été diplômés au niveau BTSA, 235 au niveau baccalauréat et 200 au niveau BEPA et CAPA.

Source : DRAAF - Educagri DECIDEA

Plus de diplômés du supérieur dans l'agriculture biologique et les circuits courts

Entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle, la part des exploitants et coexploitants de niveau de formation supérieur passe du simple au double (33 % contre 15 %). Cette tendance se confirme au sein de la population des moins de 40 ans.

En revanche, les moins de 40 ans ont acquis ce bagage supplémentaire hors de la sphère de l'enseignement agricole : les diplômes agricoles se répartissent à l'identique entre agriculteurs biologiques ou non.

De même, les circuits courts sont mis en œuvre par des exploitants ayant un meilleur niveau de formation : 22 % des agriculteurs pratiquant ce mode de commercialisation ont un diplôme du supérieur contre 14 % de ceux qui ne le pratiquent pas.

Un niveau de formation semblable entre chefs d'exploitations

Dans le cadre des exploitations sous formes sociétaires, il n'y a pas de différence de niveau de formation générale entre exploitants et coexploitants. Toutefois, il faut nuancer lorsque les coexploitants sont de générations différentes. Les écarts relèvent plus du domaine de la formation agricole. 18 % des conjoints coexploitants sont diplômés bac ou plus, contre 37 % des chefs ou des premiers coexploitants.

Formation continue : un complément à l'initiale

Les exploitants et coexploitants sont 14 % à avoir suivi une action de formation continue en un an, en particulier les moins de 40 ans.

Le recours à la formation continue est croissant en fonction du niveau de formation : 3 % des agriculteurs de niveau primaire ont suivi une formation continue sur les douze derniers mois, contre 21 % des agriculteurs de niveau supérieur.

Correspondance entre le diplôme et le niveau de formation

Niveau de formation	Définition	Diplômes de l'enseignement agricole
Aucun diplôme ou scolarisé jusqu'en école primaire	Pas de qualification ou certificat d'études	-
Second cycle court : études secondaires courtes ou collège niveau V et Vbis	BEPC (Brevet d'études du premier cycle ou Diplôme national du brevet)	-
	Diplômes correspondant au CAP (Certificat d'aptitude professionnelle)	CAPA (Certificat d'aptitude professionnelle agricole)
	Diplômes correspondant au BEP (Brevet d'études professionnelles)	BEPA (Brevet d'études professionnelles agricoles) BPA ((Brevet professionnel agricole)
Second cycle long : études secondaires longues niveau IV	Diplômes correspondant au baccalauréat (bac)	BTA (Brevet de technicien agricole) Bac technologique - Bac professionnel BP REA (Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole)
Etudes supérieures niveau III, II et I	Diplômes obtenus après un premier cycle universitaire (bac + 2 ans) : BTS (Brevet de technicien supérieur), DUT (Diplôme universitaire de technologie), etc.	BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole)
	Diplômes obtenus à l'issue : du deuxième cycle universitaire (bac + 3), licence, ou du troisième cycle universitaire (à partir de bac + 5) : master, doctorat, diplôme d'ingénieur, etc.	Diplôme d'ingénieur Titre de docteur vétérinaire

Pour en savoir plus

Agreste Primeur n° 281 - Février 2012 - "Jeunes agriculteurs, parmi les actifs les mieux formés"



Agreste : la statistique agricole

Préfecture de la région Poitou-Charentes
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Prix : 3,00 €

15, Rue Arthur Ranc BP 40537 86020 POITIERS CEDEX Tél. : 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12

■ Directeur de la publication : Alain MAURAND

■ Rédacteur : Boris SIMON

■ Composition : SRISE Poitou-Charentes

■ Impression : SSP Toulouse

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

■ ISSN : 1282-2205 ■ © Agreste 2012